

ASJSM  
Association de Défense  
des Habitants des Quartiers Saint-Jean et Saint-Mathieu

Monsieur Jérôme Viaud

Maire de Grasse

Hôtel de Ville

Place du Petit Puits

06130 Grasse

Objet : PV de l’AGO du 30 avril de l’ASJSM

Monsieur le Maire,

Je tiens à vous remercier pour votre participation à l’Assemblée Générale Ordinaire de notre Association des quartiers Saint-Jean et Saint-Mathieu. Vous trouverez en pièce jointe une copie du procès-verbal de cette assemblée.

Nous avons apprécié votre intervention et celle de Monsieur Pascal Pellegrino, notre Adjoint de quartier. L’échange direct entre les élus et les habitants pour aborder les questions relatives à la qualité de vie et aux services publics locaux sont, en effet, plus nécessaires que jamais, comme en témoigne souvent l’actualité récente. Vous avez ainsi pu percevoir directement les préoccupations, voire l’exaspération, des membres de notre association face à ce que nous considérons comme de graves nuisances.

Je ne vous cache pas que l’incompréhension et la colère règnent et grandissent parmi nos adhérents qui font le constat qu’il est toujours aussi toujours aussi difficile d’être entendu par la Police Municipale de Grasse lorsqu’on l’appelle pour signaler une nuisance sonore. A notre connaissance, aucun procès-verbal n’a encore été établi depuis plus d’un an, alors que l’établissement Le Mas d’Angèle organise chaque semaine de mai à octobre des fêtes ou des mariages !   
Vous nous avez pourtant assuré que vous étiez déterminé à faire cesser les nuisances et qu’il fallait que la police municipale constitue un dossier en verbalisant de façon systématique.

L’exemple récent de la réaction de la Police Municipale du Cannet (articles de Nice Matin en copie), face à une situation analogue à celle que nous devons vivre chaque samedi, montre à l’évidence qu’il est possible d’agir dès la première perturbation sonore constatée. La PM du Cannet, dès le milieu de l’après-midi, a dressé un PV toutes les demies-heures. Pourquoi ce qui est possible au Cannet ne le serait pas à Grasse ? Nos adhérents, particulièrement ceux qui sont des voisins directs du Mas d’Angèle attendent très vite des actions fortes de la ville de Grasse pour faire cesser ce qui relève non pas d’une seule infraction comme dans le cas du Cannet, mais d’une triple infraction : infraction à la règlementation municipale sur le bruit, infraction à la règlementation des ERP et infraction par rapport au PLU de la Ville elle-même qui interdit ce type d’activité dans nos quartiers. Les habitants de Grasse seraient-ils moins importants que ceux du Cannet ? Je n’ose le croire !

Dans l’attente de votre réaction à cette lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments amicaux.

Le président,   
Patrick Delasalle

PJ : PV de l’AGO,   
 Articles Nice Matin des 10 et 12 juin



